

Conditions générales de location du gîte : “Au Moulin à Paroles”

Ce gîte est autorisé par le commissariat général au tourisme sous la référence N° : GRHT7342 et classé 3 épis.

1) Objet :

Le locataire saisonnier accepte le gîte meublé “Au Moulin à Paroles”, **non fumeur**, situé à 7500 Tournai, Chaussée de Douai, 146F dont la désignation et l'équipement sont portés à l'état descriptif sur le site et mis à la disposition du locataire dans le gîte.

La location est faite suivant la formule *charges comprises* (eau, électricité, télédistribution, internet wifi, draps et nettoyage).

2) Capacité :

La capacité maximum est de 4 personnes et un bébé. Un lit bébé pliable peut être placé dans la chambre.

Pour des raisons de sécurité, le non-respect de cette clause peut entraîner la résiliation immédiate du présent contrat, aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au bailleur.

3) Animaux :

La présence de nos amis les animaux n'est pas admise.

4) Réservation :

La réservation du séjour se fait via le formulaire sur le site.

5) Prix :

Le montant de la location est fixé à la réservation (Voir tarif sur le site).

**Le paiement se fait par virement bancaire sur le compte : BE78 0015 3262 8086
BIC GEBABEBB**

La sous-location n'est pas autorisée.

6) Acompte :

Le locataire réserve le séjour en versant un acompte de 30% du montant de la location dès la réception du contrat.

L'acompte est toujours considéré comme dédit et à valoir sur le prix de la location.

7) Solde :

Le solde est versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Dans le mois de location, c'est le montant total du séjour qui doit être viré.

La garantie locative (caution) est de 150 € et doit être payée en espèces le premier jour de la location. Le locataire comprendra que toute perte ou dégât ainsi que le non-respect de la propreté des lieux donneront droit à une indemnisation.

Elle sera restituée lors de la remise des clefs ou dans les 8 jours, avec déduction des dégâts éventuellement constatés.

Les clefs, à l'arrivée, ne seront remises que si tous les paiements ont été respectés.

Le mail accusé réception de l'acompte fera office de contrat. Celui-ci prendra cours à la réception du solde du montant de la location et de la garantie locative (caution).

En confirmant la réservation par le paiement de l'acompte, le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location et de l'inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles, qui sont mis à sa disposition dans le gîte.

8) Equipement

Un inventaire du bien loué est à la disposition des locataires sur le site et dans le gîte: tout manquement, casse ou perte sera signalé au propriétaire dès que possible.

Cet inventaire sera signé lors de la remise des clefs. Le bien susmentionné est équipé conformément à l'état des lieux repris sur le site et disponible dans le gîte.

Le propriétaire fournit la literie.

Un sac poubelle de la ville de Tournai (obligatoire) est compris pour les ordures ménagères.

Des sacs supplémentaires peuvent être obtenus au prix de 2 €/pièce.

9) Assurance :

Le locataire occupe les lieux en bon père de famille.

Il est tenu de couvrir sa responsabilité locative, notamment en matière de risque-incendie.

Ces risques peuvent être couverts par l'extension « villégiature » de la police d'assurance incendie du locataire.

10) Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou courrier électronique confirmé par la poste.

30 jours et plus avant la date prévue d'arrivée : 50% du montant de location perçu remboursé excepté 25 € de frais de dossier.

Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : aucun remboursement.

Un départ prématuré du locataire, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée mentionnée sur le contrat : - Le contrat devient nul de plein droit.

- Le montant de la location reste acquis.
- Le bailleur peut disposer de son bien.

11) Litiges :

Seuls les tribunaux de l'arrondissement juridique où est sis l'immeuble sont compétents.

En cas de non-respect des clauses de ce contrat, le locataire pourra être expulsé sans aucune formalité, les frais d'expulsion éventuels et autres frais étant entièrement à sa charge.

Au Moulin à Paroles / Sabrina Boiteau / Chaussée de Douai, 146^E, 7500 Tournai.

sabvdb@live.be tophevdb@gmail.com

BNP IBAN : BE78 0015 3262 8086 BIC GEBABEBB